

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2007  
(convocation du 10 décembre 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HOURCQ Robert, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)  
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 30)  
M. JUPPÉ Alain à M. VALADE Jacques (à cpter de 11 h 45)  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge (jusqu'à 10 h 30)  
Mme. BOURRAGUE Chantal à Mme. CARLE DE LA FAILLE M. Claude  
Mme. BRUNET Françoise à M. DAVID Jean-Louis  
M. CANIVENC René à M. CASTEL Lucien  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan  
M. CAZENAVE Charles à M. PETIT Alain

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette  
M. FAYET Guy à M. CASTEX Régis  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri  
M. HURMIC Pierre à Mme. NOËL Marie-Claude  
M. JAULT Daniel à Mme. NABET Brigitte  
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. QUANCARD Joël à M. DUCASSOU Dominique  
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SIMON Patrick

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>DSP Haut Débit - Capital social de la société INOLIA - Composition-Modification<br/>- Autorisation.</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur GELLE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le contrat de délégation de service public portant sur le réseau de télécommunications à haut débit, signé le 9 mars 2006, prévoit dans son article 52 que toute modification de la détention du capital social de la société dédiée, supérieure à 25%, doit être soumise à l'accord préalable du Délégant.

La S.A. Inolia nous a informés du projet d'intégration de la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de 40% du capital social. Ainsi la société LD Collectivités cède 40% de ses actions à la CDC.

La société LD Collectivités demeure l'actionnaire majoritaire de la société dédiée Inolia, conformément aux dispositions contractuelles.

La Communauté Urbaine est tenue de procéder, au nom des principes de continuité du service public et d'égalité des usagers, à l'examen des documents et informations permettant d'apprécier les capacités techniques et financières du candidat.

Après étude effectuée par les services communautaires, il apparaît que cet organisme financier institutionnel présente toutes les garanties professionnelles et financières nécessaires.

Par ailleurs, la Caisse des Dépôts et Consignations accompagne plusieurs collectivités territoriales dans le cadre des délégations de service public en matière de télécommunications, qui représentent des projets structurants pour les territoires.

La société Inolia a communiqué les documents nécessaires relatifs à cette cession d'actions envisagée.

En outre, cette disposition a entraîné une modification dans les statuts de la société dédiée, qui avaient été validés par le Conseil de Communauté dans sa séance du 21 juillet 2006.

Ces changements concernent les dispositions suivantes :

- article 7 (libération et cession des actions)
- article 8 (précisions sur la composition du Conseil d'Administration et son fonctionnement)
- article 12 (précisions au niveau de la convocation des assemblées générales, l'admission à ces assemblées, les droits de vote et les assemblées générales extraordinaires)
- article 14 (comptes sociaux)
- article 15 (affectation et répartition des bénéfices)
- article 16 (concerne les éventuelles pertes de la société)
- article 17 (acquisition d'un bien appartenant à un actionnaire).

Ces modifications n'affectent pas l'objet social de la société, dédiée à l'exécution de la Délégation.

Par ailleurs, l'article 6 relatif à la composition du capital a intégré l'augmentation du capital de la S.A. Inolia, porté à 5,5 M € tel que prévu au contrat de délégation.

Dans ces conditions, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **EMETTRE UN AVIS FAVORABLE**, à l'entrée de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le capital social de la S.A. Inolia, à hauteur de 40%.

- **PRENDRE ACTE** des nouveaux statuts modifiés de la société INOLIA

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
18 JANVIER 2008**

**PUBLIÉ LE : 18 JANVIER 2008**

M. THIERRY GELLE